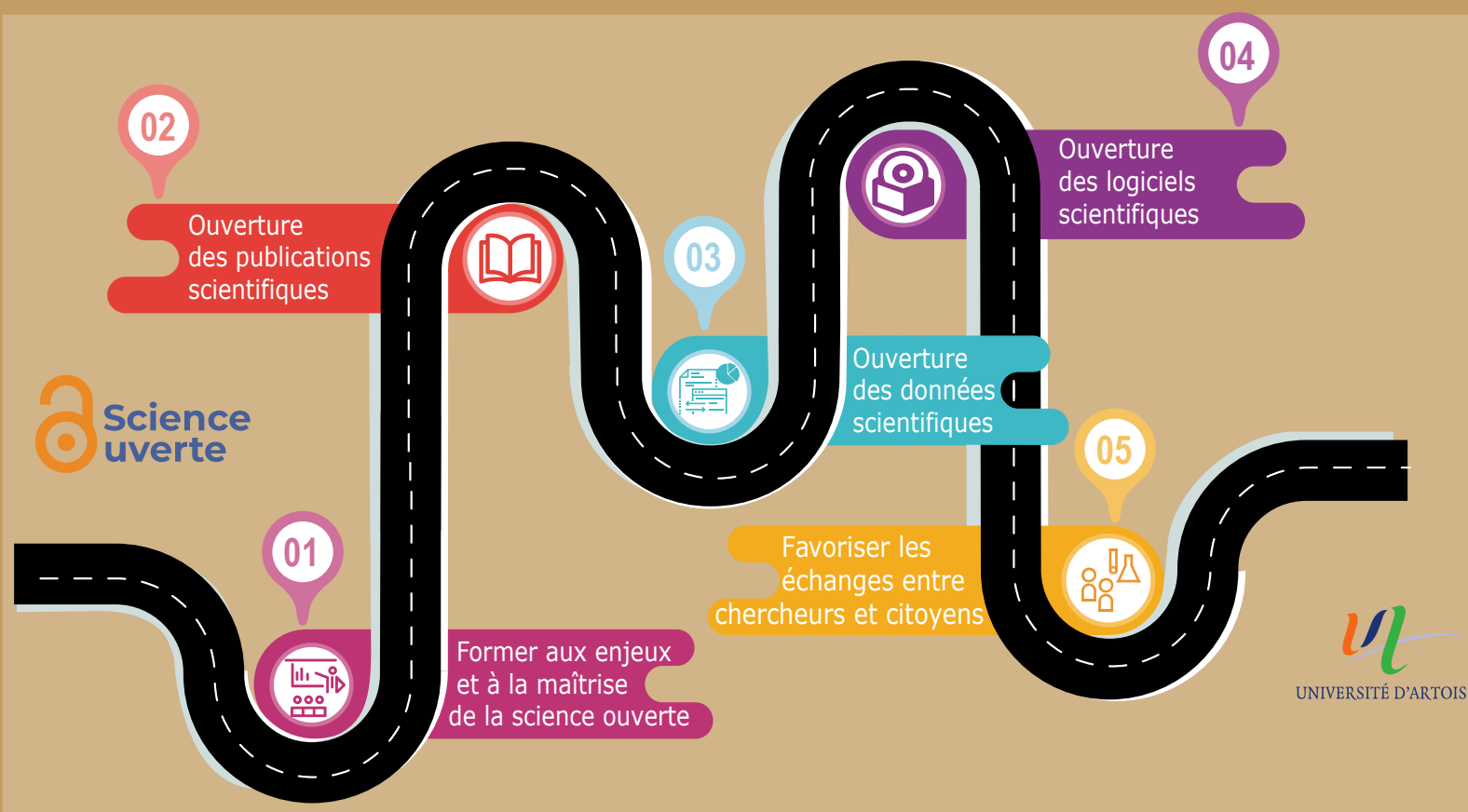


# Feuille de route de l'Université d'Artois

POUR UNE SCIENCE OUVERTE



LA SCIENCE OUVERTE EST LA DIFFUSION SANS ENTRAVE DES RÉSULTATS, DES MÉTHODES ET DES PRODUITS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE. ELLE S'APPUIE SUR L'OPPORTUNITÉ QUE REPRÉSENTE LA MUTATION NUMÉRIQUE POUR DÉVELOPPER L'ACCÈS OUVERT AUX PUBLICATIONS ET – AUTANT QUE POSSIBLE – AUX DONNÉES, AUX CODES SOURCES ET AUX MÉTHODES DE LA RECHERCHE.

COmité pour la Science Ouverte – Ouvrir la Science

## Avant-propos

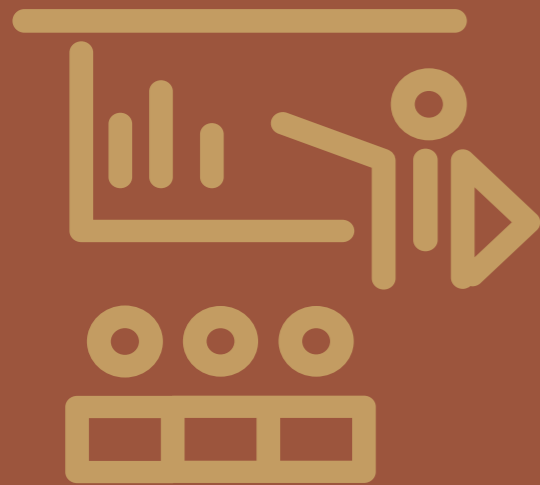
LE MOUVEMENT EN FAVEUR DE LA SCIENCE OUVERTE (SO) A CONNU CES DERNIÈRES ANNÉES UNE ÉVOLUTION, SANS PRÉCÉDENTE, GRÂCE À LA MUTATION NUMÉRIQUE ET INTERNET. LA SCIENCE OUVERTE REPRÉSENTE UNE NOUVELLE FAÇON DE PRATIQUER LA SCIENCE ET EST PORTEUSE D'UN PROFOND MOUVEMENT DE DÉMOCRATISATION DES CONNAISSANCES AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ. LA RECOMMANDATION CONCERNANT LA SCIENCE ET LES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES DE L'UNESCO APPELLENT D'AILLEURS À UNE ACTION POUR « ASSURER UN ACCÈS LIBRE ET ÉQUITABLE À LA LITTÉRATURE, AUX DONNÉES ET AU CONTENU SCIENTIFIQUES ».

POUR RELEVER CE DÉFI, LE 7 OCTOBRE 2016, LA FRANCE A PROMULGUÉ LA LOI POUR UNE RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE AFIN DE FAVORISER L'OUVERTURE ET LA CIRCULATION DES DONNÉES ET DU SAVOIR ET À FACILITER L'ACCÈS DES CITOYENS AU NUMÉRIQUE. EN 2020, LA LOI DE PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE A INSCRIT LA SCIENCE OUVERTE DANS LES MISSIONS DES CHERCHEURS ET DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS. CETTE LOI CONSIDÈRE ÉGALEMENT LE DÉVELOPPEMENT DES INTERACTIONS ENTRE SCIENCES, RECHERCHE ET SOCIÉTÉ COMME UN OBJECTIF PRIORITAIRE.

CONSCIENTE DE SA RESPONSABILITÉ, L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS S'EST ENGAGÉE PLEINEMENT DANS CE MOUVEMENT ET SOUHAITE ACCOMPAGNER L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE ET DES USAGERS DANS CETTE DÉMARCHE. CETTE FEUILLE DE ROUTE FORMALISE LE RÔLE IMPORTANT QUE DOIT JOUER NOTRE INSTITUTION DANS LE PARTAGE DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE, DANS LA FORMATION DES CHERCHEURS ET DES USAGERS, AINSI QUE DANS LA DIFFUSION DE LA SCIENCE AUPRÈS DES CITOYENS.

Le Comité de Pilotage pour la Science Ouverte (CPSO)

## Objectif



# FORMER

## aux enjeux et à la maîtrise de la science ouverte.

Le développement de la science ouverte passe par l'acculturation et la formation du personnel et des usagers de l'Université d'Artois.

## ACTIONS

1. Aider les chercheurs et les usagers à concevoir leur stratégie de développement de compétences en science ouverte.
2. Former aux nouveaux outils bibliographiques et au dépôt dans les archives ouvertes.
3. Former et sensibiliser les chercheurs et les doctorants à la gestion, au dépôt, à la diffusion des données, et à la rédaction d'un PGD (DMP).
4. Accompagner les pratiques d'exploration et d'exploitation des contenus à travers la fouille de textes et de données.
5. Accompagner les chercheurs dans les pratiques émergentes ( data papers, carnets de recherche en ligne...)



## Objectif



# OUVERTURE

## des publications scientifiques

L'Université d'Artois encourage et accompagne les chercheurs pour l'ouverture des publications scientifiques, que ce soit en publiant nativement en accès ouvert ou par le dépôt dans une archive ouverte publique comme HAL-ARTOIS.

## ACTIONS

6. Généraliser l'obligation de publication en accès ouvert des articles et livres issus de recherches financées par appel à projets sur fonds publics.
7. Soutenir les modèles économiques d'édition en accès ouvert sans frais de publication pour les auteurs (modèle « diamant »).
8. Favoriser le multilinguisme et la circulation des savoirs scientifiques par la traduction en anglais des publications en langue française.



## Objectif

3



# OUVERTURE des données de la recherche

En conformité avec les principes FAIR (Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables, Réutilisables), préserver et rendre dans la mesure du possible accessibles les données scientifiques produites par la communauté scientifique de l'Université d'Artois.

## ACTIONS

9. Mettre en œuvre l'obligation de diffusion des données de recherche financées sur fonds publics et de les accompagner d'un DMP (Data Management Plan, ou Plan de gestion des données).
10. Promouvoir l'adoption d'une politique de données sur l'ensemble du cycle des données de la recherche, pour les rendre faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables (FAIR).



## Objectif

4



# OUVERTURE des logiciels de la recherche

L'Université d'Artois reconnaît la contribution importante que constitue la production de logiciels libres et encourage les chercheurs qui œuvrent au développement de ces derniers.



## ACTIONS

11. Valoriser et soutenir la diffusion sous licence libre des codes sources issus de recherches financées sur fonds publics.
12. Mettre en valeur la production des codes sources.
13. Définir et promouvoir une politique en matière de logiciels libres selon une licence permettant les cinq R : retain (retenir), reuse (réutiliser), revise (réviser), remix (remixer), redistribute (redistribuer).

## Objectif



# FAVORISER les échanges entre chercheurs et citoyens.

L'Université d'Artois considère la science ouverte comme un levier pour la démocratisation de la science et pour tisser des liens nouveaux entre les chercheurs et la société. Ces liens permettent, entre autres, de résoudre des problèmes complexes et de faire émerger de nouvelles questions de recherche.



## ACTIONS

14. Mettre à disposition des citoyens les résultats de la recherche locale sur les sujets de société et/ou d'actualité.
15. Encourager les dispositifs de science citoyenne autour des grands enjeux sociétaux et scientifiques, associant les milieux scientifiques, économiques, artistiques et la société civile.

---

POUR UNE SCIENCE OUVERTE

